



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Les innovations numériques suisses en matière de RH seraient-elle utiles aux entreprises, communes et offices de placement ?

Texte déposé

Un récent article de Bilan du 1^{er} octobre 2020 faisait état dans son titre des « oubliés de la HR Tech Suisse ». Certes, les mots sont un peu provocateurs, mais ne traduisent-ils pas un état de fait, à savoir que la digitalisation et le recours à l'intelligence artificielle font encore peur dans bien des domaines et celui des RH en particulier ?

Or, celui de l'emploi est à ce titre encore bien classique : les pratiques de CV, entretiens, rédaction de certificats etc occupent beaucoup de personnel et prennent du temps, ce qui n'est guère performant ni pour les personnes cherchant un emploi, ni pour les entreprises ou organismes étatiques ou privés qui y recourent. La Suisse et le canton de Vaud possèdent bon nombre de start-up qui sont dédiées à ces nouveautés en matière de RH Tech. Ce marché dans ce domaine est prometteur. Il serait regrettable de ne le laisser qu'à la concurrence étrangère alors que la promotion de l'innovation technologie fait partie de l'ADN du canton. Cela pourrait aussi rassurer celles et ceux qui sont inquiets de voir les données partir hors du pays.

Les questions suivantes sont donc posées au Conseil d'Etat :

- 1- Comment se positionne-t-il face à ces nouvelles technologies en matière de RH Tech ?
- 2- Compte-t-il soutenir les start-up vaudoises qui les développent ?
- 3- Si oui de quelle manière envisage-t-il de les promouvoir dans les milieux concernés ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Labouchère Catherine

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch